

N.D.L.R.—Nos remerciements à M. le Dr L. J. O. Sirois pour son intéressante communication, qui est comme une sorte de mise au point de la question "assurance-vie". Sa compétence en la matière lui faisait presque une obligation de communiquer ses vues. Et il l'a fait pour le plus grand profit des lecteurs du "Bulletin Médical".

Il nous permettra bien cependant de nous inscrire en faux contre certaines de ses assertions.

Ainsi, par exemple, lorsque combattant mon projet d'assurance, il affirme que, lors du référendum, 203 ont voté pour, et 30 contre, avec environ 2000 abstentions, il a commis une petite erreur. Il a confondu le projet "Archambault", purement *facultatif*, avec le mien qui était *obligatoire*. Ce qui fait une différence du tout au tout.

Du reste, c'est sur le premier projet, que les médecins se sont déjà prononcés. Mais quant au second,....la porte reste ouverte aux conjectures.

Donc son raisonnement tombe à faux, lorsqu'il conclut que les médecins ne sont pas favorables à mon projet.

Je ne puis non plus souscrire à cette autre affirmation de M. le Dr Sirois, à savoir que mon système *obligatoire* "violerait la liberté individuelle des membres de la profession".

Ce n'est pas à un homme de la valeur de notre correspondant qu'il faille démontrer que la liberté individuelle doit céder le pas devant l'intérêt général. De plus ce serait faire injure à l'intelligence de nos lecteurs que de faire la démonstration de cette vérité.

Qu'il me suffise cependant de dire que l'assurance des retraites ouvrières est obligatoire en Allemagne. Ce pays ne s'en porte plus mal; les ouvriers non plus. Et tous les économistes s'accordent à dire que ce système fonctionne très bien, et même mieux qu'ailleurs où cette assurance n'est que facultative.

Un pareil système obligatoire, établi dans notre province, ne peut manquer de produire des effets semblables, et donc de travailler au bien commun de notre profession.

M. le Dr Sirois dit encore : "Vous commettez une injustice envers les "médecins âgés de 50 ans et plus, et qui se trouveront dans la nécessité de "verser des primes énormes, tout à fait disproportionnées aux bénéfices éventuels".

Où, diable!, le Dr Sirois a-t-il pris cela? Certainement pas dans mon article. Voyons. Mon projet d'assurance n'est autre que celui du Dr Archambault, seulement, il est obligatoire. Or dans l'assurance "Archambault", les versements à chaque décès d'un confrère sont les mêmes pour tous les médecins, vieux comme jeunes, i-e, une piastre par décès. Donc pas d'injustice pour nos confrères aînés.